

REUNIONS DES GROUPES ET SECTIONS

GRUPE LYONNAIS

RÉUNION DU 26 JANVIER 1968

Le vendredi 26 janvier 1968, à 17 h 30, la Section lyonnaise s'est réunie sous la présidence de Mlle Bernard dans les locaux de la Bibliothèque urbaine de prêt de la ville de Lyon, 4, avenue Adolphe-Max.

Le programme de cette rencontre comportait un exposé de Mlle Monginoux et de Mme Guillien, sur les bibliothèques et les réalisations socio-culturelles de la Belgique. Une trentaine de bibliothécaires représentaient diverses bibliothèques de Lyon et des agglomérations voisines, telles que St-Etienne, Villeurbanne, Bron, Chalon-sur-Saône, Givors, etc.

En début de réunion, Mlle Bernard présente un bref compte rendu d'activité de la Section lyonnaise, dont le budget demeure très inférieur à ce qu'il devrait être, compte tenu de l'importance prise par la Section. Cela tient peut-être à ce que ses membres, directement inscrits à Paris, continuent d'acquitter leur cotisation à l'A.B.F. ? Néanmoins, une plus grande cohésion de la Section lyonnaise serait souhaitable, afin de mieux exprimer sa signification sur le plan local.

Mlle Bernard examine ensuite un projet de modification de l'orientation donnée à la Section lyonnaise au sein de l'A.B.F. Réunie tout d'abord pour créer des liens plus étroits autour de problèmes concernant uniquement la lecture publique, cette Section s'est élargie. Elle rassemble aujourd'hui des bibliothécaires d'appartenances très diverses, qui se sont joints aux bibliothécaires de lecture publique : instituts, laboratoires, hôpitaux, bibliothèques d'étude, universitaires, etc. D'autre part, l'élaboration, par le Groupe lyonnais, d'une adaptation française de la classification décimale Dewey, est venue compléter les diverses activités de cette Section. Dans ces conditions, Mlle Bernard propose que la Section lyonnaise cesse d'être considérée uniquement comme une Section de lecture publique. Il faudrait que, désormais, elle soit rattachée directement à l'A.B.F., sous l'appellation « Groupe Lyonnais », ce qui ne l'empêcherait pas de continuer à s'occuper des problèmes touchant la lecture publique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Enfin, Mlle Bernard annonce son prochain départ pour la Bibliothèque municipale de Grenoble, où elle va être appelée à diriger les services de prêt de cette ville.

Elle demande au Groupe lyonnais d'élire un nouveau bureau : Mme Guillien, présidente ; Mme Peillon, vice-présidente ; Mlle Faisant, trésorière, sont élues à l'unanimité.

C'est avec un très vif regret que le Groupe lyonnais a ainsi perdu sa première présidente. Pour le comprendre, il faut souligner les qualités exceptionnelles d'intelligence et de cœur dont Mlle Bernard a constamment fait preuve, créant ainsi un véritable climat d'amitié à l'intérieur de la Section.

Un programme d'activités pour le printemps est ensuite établi : 1^o Visite de la bibliothèque des malades de l'hôpital neurologique ; 2^o Visite de la nouvelle B.C.P. du Rhône, récemment transférée dans un bâtiment neuf à Bron.

SECTION DES BIBLIOTHÈQUES SPÉCIALISÉES**Sous-section des bibliothèques médicales et biologiques****RÉUNION DU 13 MARS 1968**

La 9^e réunion de la Sous-section a eu lieu le 13 mars dernier à la Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine. Le Dr Nicole fit l'historique de la Bibliothèque et en expliqua le classement, les catalogues et les différentes activités. Après la présentation de quelques ouvrages de bibliographie médicale, on examina la question du catalogue collectif pour lequel un groupe de travail a été constitué. Enfin le problème du catalogage des thèses de médecine donna lieu à un échange de vues préparatoire au Congrès de Clermont-Ferrand. Une réunion commune entre les bibliothécaires de bibliothèques médicales et les éditeurs et rédacteurs de journaux médicaux est envisagée pour le courant de l'année.

SECTION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**ASSEMBLEE GENERALE, 25 MARS 1968**

L'Assemblée générale de la Section s'est tenue le 25 mars 1968 à la Bibliothèque Forney. Neuf membres sortants du Conseil ont été réélus : M. Fillet, Mlle Grandamy, Mme Guillet, M. Hassenforder, Mme Peillon, Mlle Pila, M. Richter, Mme Tixier (G. Escudié), M. Vaillant. Après la lecture des rapports moraux et financiers, un exposé fut fait sur le voyage d'études au Canada et aux Etats-Unis du mois d'août dernier, réalisé à la suite du Congrès de la F.I.A.B., exposé accompagné de la présentation de diapositives sur les bibliothèques.

**GROUPE D'ILE-DE-FRANCE
DE LECTURE PUBLIQUE**

Trois réunions départementales ont été organisées par le Groupe d'Ile-de-France, pour la Seine-St-Denis, le 22 avril à la Bibliothèque municipale d'Aubervilliers, pour le Val-de-Marne, le 24 avril à la Bibliothèque municipale de Charenton ; pour les Hauts-de-Seine, le 26 avril à la Bibliothèque municipale de Neuilly. Ces réunions étaient consacrées à l'étude des réponses faites au questionnaire concernant la situation administrative du personnel dans les bibliothèques municipales des nouveaux départements.

**RÉUNION ANNUELLE
DES BIBLIOTHÉCAIRES MUNICIPAUX
DES HAUTS-DE-SEINE****26 AVRIL 1968, NEUILLY-SUR-SEINE**

Sous l'égide du Groupe d'Ile-de-France, dix-sept bibliothécaires municipaux des Hauts-de-Seine se sont réunis, le 26 avril, à la Bibliothèque

municipale de Neuilly, où ils ont été accueillis par M. Coulomb, délégué du Groupe pour les Hauts-de-Seine. Un rapport sur la situation du personnel municipal dans le département a été présenté et distribué aux participants. On en trouvera le texte ci-dessous. Ce rapport, d'autre part, a servi de base à une intervention de M. Parenty, conseiller général, devant le Conseil général des Hauts-de-Seine.

RAPPORT SUR LA SITUATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL EN FONCTION DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Pour la seconde fois, les bibliothécaires du nouveau département des Hauts-de-Seine se trouvent réunis, à Neuilly, siège de la délégation départementale du Groupe Ile-de-France de l'Association des bibliothécaires français (A.B.F.).

L'an dernier, le thème du rapport, issu d'une enquête préalable portait sur les bibliothèques pour enfants. Ce thème était, d'ailleurs, le même dans les deux autres délégations départementales, à savoir Seine-St-Denis et Val-de-Marne. A votre demande, nous avons repris, cette année, l'étude des situations administratives, que nous avions déjà effectuée, en 1962 et 1963, dans le cadre de ce qui formait alors le département de la Seine.

Le rapport qui va vous être présenté est particulièrement valable : sur 29 bibliothèques municipales, nous avons enregistré 27 réponses. En outre, nous avons des éléments d'information sur une 28^e, Bois-Colombes. Quant à la 29^e, St-Cloud, elle est de faible importance.

Mais il y a, direz-vous, 35 communes dans le département. D'une part Garches, Marne-la-Coquette et Vaucresson n'ont pas de bibliothèque municipale ; d'autre part, Asnières, Courbevoie et La Garenne-Colombes ont des bibliothèques régies par la loi de 1901 et seulement subventionnées par la Ville.

Les situations administratives des responsables de bibliothèques municipales

La première question posée, rappelons-le, était : « Quelle est votre situation administrative ? ». La diversité, bien qu'il s'agisse, en fait, d'un même emploi, demeure très grande. Comme en 1962, nous allons de temporaires et de retraités à des titulaires de différents grades administratifs. Il y a tout de même, dans le lot... des bibliothécaires. Et même davantage qu'en 1962, ce qui marque un progrès : nous comptons, en effet, 10 bibliothécaires de métier, soit 1 sur 3 responsables de bibliothèque.

L'âge

L'âge moyen est de 47 ans et demi. La benjamine, à Bourg-la-Reine, a 21 ans ; le doyen, à Puteaux, en a 74. 5 responsables de bibliothèques

ont moins de 30 ans ; 6 ont de 30 à 40 ; 4, de 40 à 50 ; 4, de 50 à 60 ; 7 ont plus de 60 ans.

L'ancienneté

Il y a une mobilité d'emploi très supérieure à ce qu'on attendait communément : un poste sur trois a changé de titulaire depuis moins de deux ans ; en 1966, Châtillon-sous-Bagneux, Levallois-Perret, Malakoff, Villeneuve-la-Garenne ; en 1967, Bois-Colombes, Boulogne, Bourg-la-Reine, Clamart, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Rueil-Malmaison.

Quatre sont en place depuis moins de cinq ans : Chaville, Chatenay-Malabry, Bagneux, Le Plessis-Robinson ; quatre depuis huit ans : Clichy, Sceaux, Sèvres ; un depuis neuf ans : Puteaux ; un depuis quatorze ans : Nanterre ; un depuis quinze ans : Montrouge ; un depuis vingt-deux ans : Ville-d'Avray ; deux depuis vingt-cinq ans : Suresnes et Neuilly. Vanves a une situation particulière, le responsable de cette bibliothèque étant le bibliothécaire de l'Ecole Polytechnique.

Les diplômés

Si nous abordons le chapitre des diplômés, la progression est très heureusement sensible au point de vue technique par rapport à 1962.

On peut, en effet, énumérer : 1 diplôme supérieur de bibliothécaire (D.S.B.) à Boulogne ; 6 certificats d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (C.A.F.B.) ; 2 certificats décernés par l'Association des bibliothécaires français après l'examen final de ses cours de formation professionnelle et 4 diplômés de l'Ecole de bibliothécaires de l'Institut catholique.

Sur le plan des études supérieures générales, le choix est également plus riche qu'en 1962 : 1 diplôme de l'Ecole des Sciences politiques ; 2 licences en droit, 4 licences de lettres ; 1 propédeutique ; 1 capacité en droit ; 1 diplôme de documentaliste, 1 diplôme d'Ecole Normale. Tous les autres cas sont, au moins, au niveau du B.E.P.C. ou du baccalauréat.

L'avancement

Pour les titulaires d'un grade administratif, l'avancement est normalement celui prévu pour ce grade. Mais il y a souvent difficulté pour passer d'un grade à un autre, et manque d'information sur les vacances extérieures.

Pour les temporaires, qu'ils travaillent à temps complet ou à temps partiel — il y en a encore à la tête de certaines bibliothèques — il n'existe aucun avancement avec, circonstance aggravante, des indices de salaire horaire qui font envier le sort de certaines femmes de ménage !

Parmi ces derniers, citons : Clamart, Puteaux, Vanves (20 h par semaine) et plus encore : Antony, Chaville, Châtenay-Malabry, Montrouge, Rueil-Malmaison, Villeneuve-La Garenne (moins de 20 h).

Les employés

En plus des bibliothécaires municipaux (ou faisant fonction de...), il y a soixante-dix employés dont quatorze à temps partiel. Si l'on admet communément que la population totale du département est d'un million et demi d'habitants, la lecture publique dispose donc approximativement (compte tenu des trois bibliothèques non municipales), d'une personne pour 15.000 habitants. Ce chiffre est très inférieur à ceux qu'on observe à l'étranger.

Comment se répartissent les 70 employés ? Sans entrer dans un détail qui risquerait d'être fastidieux, signalons la présence de quatre sous-bibliothécaires possédant le C.A.F.B. : deux à Colombes ; un à Malakoff, un à Neuilly. Toutes ont la même échelle de traitement : de l'indice 210 à l'indice 430. Ensuite, cinq assistantes. On sait que ce grade, qui n'existait qu'à la ville de Paris, a été créé, en banlieue il y a cinq ans, par la ville de Neuilly-sur-Seine. Les conditions de recrutement sont identiques à celles des assistantes parisiennes mais, au lieu d'être assimilées aux agents d'administration (commis), les assistantes de banlieue sont alignées sur les agents principaux. Leur échelle indiciaire va donc de 225 à 345.

Les cinq assistantes des Hauts-de-Seine sont : à Colombes, Gennevilliers, Nanterre, Neuilly et Sceaux.

Hormis les neuf collaborations techniquement valables auxquelles nous venons de faire allusion, les responsables des bibliothèques municipales disposent donc d'une soixantaine d'aides. Qualifiés d'auxiliaires, d'employés de bureau, d'employés de bibliothèques, d'agents, voire de surveillants, on les trouve tous au plus bas de l'échelle administrative, avec des salaires variant de l'indice 129 à l'indice 146.

Faut-il ajouter que le bagage culturel de tous ces employés est des plus légers ? Citons, cependant, à part, cinq sténo-dactylos, engagées et rétribuées comme telles.

Les conditions qui leur sont faites expliquent à la fois la difficulté du recrutement et leur mobilité : vingt-neuf ont moins de cinq ans d'ancienneté ; une seule, plus de vingt ans. L'âge moyen est de 38 ans. Six ont moins de 20 ans ; quatorze, de 20 à 30 ans ; quinze, de 30 à 40 ans ; dix-huit, de 40 à 50 ans ; six, de 50 à 60 ans ; sept, plus de 60 ans.

Les vœux

On sait que le questionnaire distribué faisait une place aux vœux que chaque bibliothécaire pouvait avoir l'envie d'exprimer :

- Un reclassement indiciaire de certaines catégories défavorisées. C'est le cas des bibliothécaires, notamment, si l'on compare le cadre municipal et celui de l'Etat,

- Une information plus large quant aux postes vacants. Il est de fait, que certaines possibilités intéressantes demeurent, par exemple, inconnues de sous-bibliothécaires qui pourraient, en changeant de commune, devenir bibliothécaires,
- Une possibilité pour les assistantes, de devenir sous-bibliothécaires. En fait, les diplômes exigés interdisent souvent cette promotion. Mais une issue existe peut-être en poursuivant la référence aux assistantes de la ville de Paris. Celles-ci, avec cinq ans d'ancienneté dans l'administration, peuvent, en effet, se présenter à un concours de bibliothécaires-adjointes dont la situation est équivalente à celle des sous-bibliothécaires,
- Une information des grades, à situation égale. Ce serait évidemment souhaitable, mais nul ne peut obliger un maire à modifier ses conceptions en matière de recrutement du personnel travaillant dans une bibliothèque.

Conclusions

Un certain progrès se manifeste depuis cinq ans. Mais il est lent, et surtout *inégal*.

La nécessité du rattachement des bibliothèques municipales à un organisme officiel assurant, dans le cadre départemental, une coordination des efforts, un soutien technique et une action éducatrice auprès des municipalités, s'imposent de toute évidence.

... comme s'impose l'A.B.F., par l'intermédiaire de sa section de Lecture publique, de son Groupe régional de l'Ile-de-France et de sa délégation départementale pour les Hauts-de-Seine, pour une information toujours plus large de ses membres, sur le plan professionnel.

SECTION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Voyage d'études au Danemark

28 AVRIL-4 MAI 1968

La Section des Bibliothèques publiques de l'Association des bibliothécaires français a organisé, en collaboration avec l'Institut danois de Lyon, un voyage d'études au Danemark, du 28 avril au 4 mai 1968. Dix-sept bibliothécaires de lecture publique (directeurs de bibliothèques centrales de prêt, bibliothécaires municipaux, bibliothécaires d'entreprises) participaient à cet intéressant périple qui débuta à Copenhague. La première visite fut consacrée à l'imposante Bibliothèque centrale de cette ville, qui alimente dix-huit filiales, quinze sections d'hôpitaux, les écoles et les maisons de retraite importantes. Toutes les acquisitions, y compris celles des filiales, sont faites par la Centrale qui se charge également du catalogage et du traitement des livres. Cette bibliothèque centrale offre à ses lecteurs, adultes et enfants, une grande variété d'ouvrages de toutes disciplines et de romans, en libre accès, dans sa spacieuse salle de prêt. Elle possède une salle de lecture pour la consultation sur place dans laquelle de nombreux ouvrages de référence et des périodiques sont à la disposition du public, ainsi qu'une salle spéciale pour les quotidiens.

Toutes les Bibliothèques centrales visitées au cours de ce voyage présentent les mêmes caractéristiques. Il faut noter les proportions impressionnantes de la future bibliothèque de Lyngby-Taarbæk, qui n'est pas encore terminée et l'aménagement somptueux de celle de Kernen, commune satellite de Copenhague. Tout, ici, est prévu pour le confort et l'agrément du lecteur : la salle de prêt, spacieuse et élégante, s'ouvrant sur un jardin intérieur qui appelle la rêverie, le « coin » pour les enfants, si joliment décoré, le coin discothèque, les trois vastes salles de conférences. Tout est prévu pour que la bibliothèque soit un centre culturel actif et efficace.

On retrouve le même souci de présentation et de confort dans les filiales et dans les plus petites bibliothèques rurales, qui sont toutes des centres culturels très vivants. Il faut citer, aussi, les bibliothèques scolaires, alimentées par les bibliothèques centrales, dont la direction est confiée à un instituteur et dont la fréquentation est obligatoire.

N'oublions pas, enfin, de signaler la petite bibliothèque musicale de Lyngby-Taarbæk, qui prête partitions et disques, et organise, dans ses locaux, de fréquentes auditions et des concerts.

Toujours à Copenhague, notre Groupe a été aimablement accueilli par l'Ecole des bibliothécaires, où un exposé lui a été fait sur l'enseignement donné aux deux cents futurs bibliothécaires, au cours de quatre années entrecoupées de stages pratiques. Enfin, la visite à l'Inspection générale nous a renseignés sur les lois régissant les bibliothèques danoises.

La deuxième partie du séjour s'est effectuée à Aarhus où, après une assez longue visite à la Bibliothèque centrale, notre Groupe a été reçu à la Bibliothèque d'Etat et universitaire. Cette bibliothèque a une double fonction, puisqu'elle est à la fois une bibliothèque universitaire et la bibliothèque centrale principale des bibliothèques populaires du Danemark. Elle prête aux bibliothèques publiques des ouvrages que ces dernières ne peuvent se procurer à la Centrale dont elles dépendent, et alimente les Instituts. Son fonds se compose des doubles de la Bibliothèque royale et de plusieurs collections particulières importantes. Elle publie le « Catalogue annuel des livres étrangers, tandis que la bibliographie nationale danoise est publiée par les soins du Bureau bibliographique danois, organisme autonome, subventionné par l'Etat, qui centralise une partie des acquisitions, du catalogage et de la reliure.

La dernière visite, dans la province du Jutland, a été consacrée à la Bibliothèque centrale de Horsens, agréablement installée, largement ouverte au public comme ses sœurs, précédemment citées, et alimentant vingt-six communes rurales et huit bibliothèques scolaires.

Toutes les bibliothèques, au Danemark, pratiquent le prêt direct et gratuit, et les collections de chacune d'entre elles sont mises à la disposition de l'ensemble de la population danoise. Cela fait rêver...

Les bibliothécaires français ont été éblouis par l'organisation, l'aménagement, l'efficacité de ces bibliothèques qu'ils visitèrent durant six jours avec enthousiasme, sous la conduite de Mme Ulff-Renard. Grâce à cette dernière, l'organisation du voyage n'a subi nulle faille et nous avons pu, de temps à autre, découvrir un peu l'âme du Danemark, à travers ses sites verdoyants, ses châteaux romantiques et la gentillesse de tous les collègues, qui nous ont si chaleureusement accueillis.